

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMONDATE DE CONVOCATION
01/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 20

votants 23

OBJET

SOLIDARITÉ

Convention de partenariat
Services Civiques avec le
CCAS

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h47

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à vingt heures et quinze minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, M. PIOT, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, Mme AUGUSTE, M. TELLIEZ, M. CARPENTIER, Mme BRUXELLE, Mme LELIEVRE, M. TORCHY, Mme GOURGUECHON, M. COPPIER, M. CUVILLIERS, Mme CHATELAIN, M. BASTARD, Mme CRIMET, Mme NOISELIET, Mme SILVESTRE, Mme LALOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

- M. CARDON, pouvoir donné à M. TELLIEZ
- Mme TOUTAIN, pouvoir donné à Mme ROUSSEL
- M. SENECHAL, pouvoir donné à M. DUPUIS
- M. DESBUREAUX,
- Mme LEGRAND,
- M. DESCAMPS,
- M. FOLLEAT.

Secrétaires de séance :

- Françoise ROUSSEL
- Hubert DUPUIS

DELIBERATION N° 14

OBJET : SOLIDARITÉ – Convention de partenariat Services Civiques avec le CCAS

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDERANT le recrutement prochain par le Centre Communal d'action Sociale de volontaires en Service Civique,

CONSIDERANT la volonté commune de mettre en place un partenariat ayant trait aux missions des services civiques et la nécessité de fixer les termes de ce partenariat ;

CONSIDERANT la nécessité de signer une convention avec le CCAS de Camon,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Autorise la signature par Monsieur le Maire d'une convention de partenariat avec le CCAS de Camon pour l'accueil de volontaires en Service Civique.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait à Camon, le 7 mars 2023 et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

